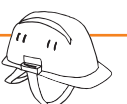


L'INSPECTION COMMUNE

Amélioration de la coordination SPS à la conception et à la réalisation des travaux



Le Club CSPS 74 (issu du partenariat entre des coordonnateurs SPS de la Haute-Savoie et la Carsat Rhône-Alpes) édite une série de brochures destinée à apporter un éclairage sur certains sujets en rapport avec la coordination sécurité et protection de la santé. Ces brochures proposent des solutions concrètes, résultat de la réflexion de coordonnateurs SPS de la Haute-Savoie en collaboration avec la Carsat Rhône-Alpes.



UNE INSPECTION COMMUNE...

QUAND ?

Selon le code du travail

R4532-13 : Le coordonnateur, au cours de la réalisation de l'ouvrage (...) procède avec chaque entreprise, préalablement à l'intervention de celle-ci, à une Inspection Commune (...).

R4532-14 : Le coordonnateur (...) procède avec le chef de l'établissement en activité, préalablement au commencement des travaux, à une Inspection Commune (...).

Les préconisations du Club CSPPS 74

Pour le Club CSPPS 74, l'Inspection Commune doit débuter, du moins sa préparation, dès la phase de conception avec le Maître d'Ouvrage (MOA), le Maître d'Oeuvre (MOE), l'exploitant (s'il existe) et le coordonnateur SPS « conception ».

Cette démarche, en amont du projet, permet de donner tout son sens et du contenu à l'Inspection Commune. Elle sera actée dans le PGC (cf. « comment ? »).

Les inspections communes doivent avoir lieu dans la phase de préparation (à prévoir dans le planning).

POURQUOI ?

L'Inspection Commune permet notamment d'établir entre le coordonnateur SPS « réalisation » et l'entreprise :

- un premier contact et des échanges en matière de prévention des risques professionnels,
- un rappel de la mission de coordination SPS et de la fonction du coordonnateur SPS,
- une gestion de la coactivité,
- une préparation des PPSPS.

Les préconisations du Club CSPPS 74

L'Inspection Commune est aussi une démarche transitoire entre la phase de conception et le début des travaux.

Elle doit permettre au coordonnateur SPS « réalisation » de mettre en application ce qui a été décidé par le MOA, le MOE et le coordonnateur SPS « conception » ; c'est-à-dire ce qui a été notamment intégré dans les pièces écrites et le PGC. L'harmonisation de ces documents (moyens, délais, organisation...) est donc très importante puisqu'elle va conditionner la coordination des acteurs du projet en particulier lors des travaux.

AVEC QUI ?

Selon le code du travail

R4532-13 : Le coordonnateur SPS, au cours de la réalisation de l'ouvrage (...) procède avec chaque entreprise, préalablement à l'intervention de celle-ci, à une Inspection Commune (...).

R4532-14 : Le coordonnateur SPS tient compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site à l'intérieur ou à proximité duquel est implanté le chantier et à cet effet, notamment :

- 1° Procède avec le chef de l'établissement en activité, préalablement au commencement des travaux, à une inspection commune (...).

Les préconisations du Club CSPS 74

L'Inspection Commune est souvent réalisée entreprise par entreprise. Il y a alors autant d'Inspection Commune que d'entreprises.

Dans ces conditions, l'Inspection Commune ne permet pas toujours la gestion et la visibilité de la coactivité.

La coordination SPS suppose la collégialité des acteurs du projet.

Pour le Club CSPS 74, l'Inspection Commune doit permettre de réunir au même moment, avant travaux, les entreprises (y compris sous-traitantes) se générant de la coactivité. Aussi, l'Inspection Commune doit être prévue par groupe d'entreprises et non par entreprise isolée.

Les acteurs de la conception ont également un rôle important :

- le MOA doit nommer l'ensemble des entreprises avant le lancement des travaux. En effet, l'absence d'entreprises lors de l'Inspection Commune peut en effet nuire à la bonne analyse de la coactivité.
- le MOE doit élaborer un planning exhaustif permettant de visualiser l'organisation des travaux et d'extraire des « blocs de coactivité », indispensable au coordonnateur « réalisation ». Ce planning doit être complété par les entreprises qui y reportent leurs tâches. Le MOE doit également établir, sur la base du PGC, un **Détail Quantitatif Estimatif Spécifique à la Sécurité (DQES)**, lot par lot (voir exemple d'un DQES en annexe).

COMMENT ?

L'Inspection Commune a lieu dès la phase de préparation avec chaque entreprise retenue.

L'entreprise précise, à ce moment là, ce qu'elle a prévu pour ses travaux. Ses prévisions doivent être en rapport avec le PGC et les pièces écrites du dossier d'appel d'offres.

Le coordonnateur SPS réalisation établit une traçabilité de l'Inspection Commune sur son registre journal.

Les préconisations du Club CSPS 74

Il est important que le PGC et les pièces écrites du marché de travaux soient harmonisées.

Afin de permettre cette harmonisation, le Club CSPS 74 préconise aux différents acteurs de suivre les démarches suivantes :

1. Élaboration par le coordonnateur SPS conception d'un récapitulatif synthétique des mesures prises dans le PGC, chapitre par chapitre.
2. Intégration de ce récapitulatif dans le PGC avec le planning mentionnant les blocs de coactivité.
3. Élaboration par le maître d'œuvre, à partir de ce récapitulatif, d'un **Détail Quantitatif Estimatif Sécurité (DQES)** joint au dossier d'appel d'offres.
4. Prise en compte par l'entreprise notamment du PGC et du DQES dans son offre de prix.
5. Utilisation du PGC et du DQES (voir annexe ci-après), lors de l'Inspection Commune en phase de préparation de travaux, par le coordonnateur SPS « réalisation ».



ANNEXE

exemple d'un Détail Quantitatif Estimatif sécurité (DQE sécurité)

Cette exemple non représentatif et non exhaustif est une aide à l'élaboration du DQE sécurité pour le maître d'œuvre, l'économiste de la construction et le coordonnateur SPS, dans le cadre la coordination SPS.

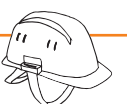
Le DQE sécurité peut s'inscrire dans le cadre des mesures d'organisation générale en concertation avec le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS.

Le DQE sécurité résulte de la synthèse de mesures mentionnées aux chapitres du PGC, nécessitant de la part de l'entreprise d'être chiffrées ; au même titre que le DQE habituel établi notamment à partir des CCTP.

Le DQE sécurité sera établi par le maître d'œuvre et l'économiste de la construction en collaboration avec le coordonnateur SPS.

Il sera joint au DCE pour prise en compte, dans le cadre des travaux, par les différentes entreprises et sous traitants éventuels. Il sera à réaliser pour l'ensemble des lots du marché de travaux en tenant compte de l'opération concernée.

Le DQE sécurité sera un document d'échanges, facilitant les inspections communes entre le coordonnateur SPS et les entreprises.



DQE SÉCURITÉ LOT GROS OEUVRE

(exemple ne constituant pas un modèle de contenu de PGC)

Opération :
Maître d'ouvrage :
Opération de catégorie 1 / ou 2 / ou 3 simplifié

	0		
Date d'établissement ou de modification	Indice version	Objet de la version ou de la mise à jour	Rédacteur

PGC CHAPITRE 1 : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF	DÉMARCHES MENTIONNÉES DANS LE PGC	ARTICLE DU PGC	CHIFFRAGE (QUANTITÉ ET COÛT)
Mode de dévolution	Entreprise générale		Coût encadrement
Sous-traitants	devront établir au même titre que l'entreprise titulaire du marché un plan particulier de sécurité et de protection de la santé		Coût de présence aux Inspections Communes
Liste des taches et planning	Elaboration du planning avec : <ul style="list-style-type: none"> description détaillée des tâches planning prévisionnel d'exécution, effectifs globaux et de pointe prévus 		Coût de son établissement et de sa mise à jour
Cissct> 10 000 hommes / jour	Présence du chef d'entreprise ou du représentant de la personne morale de l'entreprise et de salariés		Coût de la représentation
Main d'œuvre et encadrement non francophone	Etablissement des documents dont le PPSPS dans les deux langues.		Coût d'un traducteur

PGC CHAPITRE 2 : MESURES D'ORGANISATION GÉNÉRALES DU CHANTIER ARRÊTÉES PAR LE MAITRE D'ŒUVRE EN CONCERTATION AVEC LE CSPS	DÉMARCHES MENTIONNÉES DANS PGC	ARTICLE DU PGC	CHIFFRAGE (QUANTITÉ ET COÛT)
Ouvrage à bâtir par le lot gros œuvre	Voiles de grande hauteur en béton armé coulé en place en privilégiant béton auto-plaçant Privilégier façades en éléments préfabriqués		Coût béton auto plaçant pour voile de grande hauteur Coût moyens de levage concernant les éléments de préfabrication lourde Coût pour mise en commun de moyens
Logistique	Le lot gros-œuvre assurera la gestion et le planning concernant les commandes, les flux et approvisionnements des matériaux/matériels Privilégier la mise en commun des moyens		Coût mise en commun de moyens grue/ ascenseur chantier/ ascenseur définitif anticipé... selon R455 Cnamts Coût d'un logisticien et d'une logistique de chantier Coût compte interentreprises
Environnements et servitudes	Réalisation des fondations après définition et protection des réseaux enterrés Le lot gros œuvre assurera la gestion des terres polluées et évacuation réseau en fibre ciment amiante		Visites de reconnaissance des lieux Coût recherche de réseaux Coût de l'évacuation en décharges particulières Coût mise en protection des réseaux
Météorologie	information et suivis de la météo, notamment pour engins de levage		Abonnement météo France + anémomètre (grues)
Les accès et circulation dans le chantier	Le lot gros-œuvre prévoira les signalisations horizontales, verticales Prévoir pistes avec enrobé		Coût de la signalisation, Coût d'une voirie d'accès avec sous-couche et émulsion ou grave bitume
Contrôle d'accès au chantier	Le lot gros-œuvre mettra en place les procédures à établir et les mesures d'identification		Coût gardiennage, clôtures et barrières Coût du maintien chantier clos et indépendant
Moyens d'accès aux bâtiments	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> ● accès fond de fouille par tour escalier ou escalier conforme ● accès par escaliers préfabriqués donnant accès aux différents niveaux posés à l'avancement ● accès d'un bâtiment à l'autre par passerelle extérieure sécurisée aux chutes ● accès périphérique en façades par échafaudage mis en commun 		Coût des matériels mises en place et en commun



Locaux de vie et d'hygiène	<p>Le lot gros œuvre assurera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en commun de moyens (accès et circulations, parkings, électricité, eau téléphone, vestiaires, réfectoire, sanitaires) pour l'ensemble des entreprises pendant toute la durée du chantier y compris entretien par une entreprise spécialisée • mise en place des moyens tels que distributeurs de boissons chaudes ou d'eau fraîche (non payante) 		<p>Coût de la mise en commun</p> <p>Coût collecte des déchets</p>
Réseaux provisoires	<p>Le lot gros œuvre assurera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • électricité (plans, transformateur, sélectivité,) • armoire générale, armoires secondaires, armoire grue/centrale béton... éclairage, bloc secours... • eau (plans, arrivée/branchement, sanitaires, évacuation, potable/usées...) • téléphone/internet (lignes, branchements, abonnements, matériels...) • incendie (RIA, extincteurs...) 		<p>Coût de l'installation</p> <p>Coût Branchement Utilisation Entretien Dépose</p> <p>Coût de la vérification de l'installation</p> <p>Coût des matériels utilisés</p> <p>Coût de la mise en commun</p>
Équipements de levage	<p>Le lot gros œuvre assurera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • grues à tour/mobiles (autorisation de survol ,études d'adéquation, montage démontage, contrôles, système d'interférence...) • monte-matériaux/ascenseur de chantier • mise en service des ascenseurs définitifs pour le compte du chantier avant la fin du gros œuvre-mise en commun des moyens jusqu'à la fin des travaux de tous les lots. 		<p>Coût des études, confortements, contrôles, interférences</p> <p>Coût de la mise en commun des moyens</p>
Équipements d'accès en façades	<p>Le lot gros œuvre assurera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • échafaudages à montage/démontage en sécurité à l'avancement des travaux (études, montage, démontage, contrôles, formations des salariés) • mise en commun de tous les lots dès le gros oeuvre 		<p>Coût des études, contrôles, formations, montage/démontage</p> <p>Coût de la mise en commun des moyens</p>
Accès dans les combles	<p>Le lot gros œuvre assurera :</p> <p>Mise en œuvre d'une dalle béton armé dans le plancher des combles et sécurité de la trémie d'accès par garde-corps</p>		<p>Coût de la dalle et des équipements de sécurité</p>

PGC CHAPITRE 3 : MESURES DE COORDINATION PRISES PAR LE CSPS ET SUJÉ- TIONS EN DÉCOULANT	DÉMARCHES MENTIONNÉES DANS PGC	ARTICLE DU PGC	CHIFFRAGE
Voies ou zones de déplacement ou de circulation horizontales ou verticales	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> plan d'installations de chantiers (élaboration, actualisations) mise en sécurité des zones , circulations, voies vis-à-vis des risques de chutes de hauteur (garde-corps rigides avec plinthes...) ; pose dépose, entretiens, vérifications interdictions d'échelles/d'escabeaux comme postes de travail ; utilisation de PIR/PIRL zones de chargement/déchargement avec aire de retournement voies d'accès avec enrobé (voir chapitre 2) avec entretiens réparations 		Coûts relatifs
Conditions de manutention des matériaux et matériels, utilisation des engins de levage, de manutention et de chantier	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> utilisation de grues / chariots élévateurs/ nacelles élévatrices / monte-matériaux (treuils, transpalettes, ...). convention interentreprises pour mise en commun formations 		Gestion du Compte-prorata Coût formation, vérifications
Zones et conditions de stockage, conditions d'enlèvement des matériaux, déchets, décombres, gravats notamment ceux présentant un risque particulier.	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> bennes mises à dispositions pour toutes les entreprises, permettant tri des déchets (y compris pose dépose), goulottes à tous les niveaux 		Coût des bennes / goulottes
Protections collectives	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> mise en oeuvre de garde corps rigides dont la pose dépose sera réalisée en sécurité au chutes Echafaudages à montage et démontage en sécurité 		Pose dépose entretien vérifications

PGC CHAPITRE 4 : SUJÉTIONS DÉCOULANT DES INTERFÉRENCES SUR SITE A L'INTÉRIEUR OU A PROXIMITÉ DUQUEL EST IMPLANTÉ LE CHANTIER	DEMARCHES MENTIONNÉES DANS PGC	ARTICLE DU PGC	CHIFFRAGE
Clôture de la zone en chantier vis à vis de la zone en activité	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> mise en place de clôtures pleines de 2 m de haut mini avec stabilisateurs démontage et remontage selon évolution du chantier 		Coût



PGC CHAP 5 : LES MESURES PRISES POUR ASSURER LE MAINTIEN DU CHANTIER EN BON ORDRE ET EN ÉTAT DE SALUBRITÉ.	DÉMARCHES MENTIONNÉES DANS PGC	ARTICLE DU PGC	CHIFFRAGE
Nettoyage	Le lot gros œuvre assurera : nettoyage et rangement journalier du chantier (cantonnement,...)		Coût d'une entreprise extérieure

PGC CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS PRATIQUES CONCERNANT LES SECOURS ET L'ÉVACUATION	DÉMARCHES MENTIONNÉES DANS PGC	ARTICLE DU PGC	CHIFFRAGE
Organisation des secours	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> • nacelle de secours/ Trousse à pharmacie/ Secouriste/brancard/consignes/formations 		Coût formations et matériels
Incendie	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> • extincteurs et RIA en usage durant le chantier 		Coût formations et matériels

PGC CHAPITRE 7 : MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE LES ENTREPRENEURS	DÉMARCHES MENTIONNÉES DANS PGC	ARTICLE DU PGC	CHIFFRAGE
Concertation interentreprises	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> • réunion de toutes les entreprises pour préparation formations communes (exemples : échafaudage/SST) 		Coût des formations
Autres mesures	Le lot gros œuvre assurera : <ul style="list-style-type: none"> • panneaux de chantier / plan d'installation de chantier. • information sous-traitant, personnel, fournisseurs... 		Coût des équipements nécessaires
Protocoles ou conventions	Lors de prêt d'engins (grue...)		Coût de la gestion
Procédure d'accès des personnels	Badge fédération BTP 74		Coût des équipements nécessaires
Entreprise non francophone	Le lot gros œuvre assurera : traducteur/ PPSPS en français et langue d'origine		Coût nécessaire

PGC CHAPITRE 8 : CISST	DÉMARCHES MENTIONNÉES DANS PGC	ARTICLE DU PGC	CHIFFRAGE
Réunions trimestrielles	Location d'une salle pouvant accueillir membres du Cissct		Coût de la salle

LES MEMBRES DU CLUB CSPS 74

Les coordonnateurs SPS :

Bruno Delacquis, *Alpes Contrôles Coordination Sécurité* - Denis Vidonne, Lionel Jayme Apave, Jean Marc Juan Chicot, *Ace/Btp* - Eric Cauchy, Guy Hureau, Serge Ricci, *Bureau Veritas* - Bernard Legendre, *Dekra* - Mary Filippini, *Cabinet Chardon* - Eric Dupont et Christelle Plantier, *Cabinet Valmont*.

Service Prévention Carsat Rhône-Alpes Didier Bonnet et Pascal Sergi

Les rédacteurs du Club CSPS 74 :

Pascal Sergi, *Carsat Rhône-Alpes* Tél. 04 79 70 76 06
Jean-Louis Maillefer, *Carsat Rhône-Alpes* - Tél. 04 76 12 14 32

Carsat Rhône-Alpes

Direction des Risques Professionnels et de la Santé au Travail
26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 91 96 96 - Fax. 04 72 91 97 09
Email : preventionrp@carsat-ra.fr
site internet : www.carsat-ra.fr

SP 1152 - mai 2012

